

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026



Publié le 24 AVR. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_047

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT
TITULAIRE ET D'UN
REPRÉSENTANT
SUPPLÉANT DU CONSEIL
MUNICIPAL AU SEIN DU
RÉSEAU FRANCOPHONE
DES VILLES AMIES DES
AÎNÉS

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme GOYER), M. GAYET (par proc. à M. CIAPPARA), Mme PELLEGRINI (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. JUENET), M. BUATHIER (par proc. à Mme WEBANCK), M. GUERIN (par proc. à M. PROTHERY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 24 AVR. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260421-D2026_047-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Depuis 2016, la Ville de Caluire et Cuire est membre du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Il s'agit d'une association d'intérêt général affiliée au Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La démarche «Ville Amie des Aînés » vise à instaurer une dynamique transversale et participative pour adapter les environnements et répondre aux besoins des personnes âgées. Il s'agit d'encourager la participation sociale et citoyenne des aînés ainsi qu'une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

La Ville de Caluire et Cuire, comme chaque membre du réseau, adhère à la Charte du Réseau francophone des villes amies des aînés. Cette charte vise l'engagement dans une dynamique transversale autour des aînés selon huit thématiques : espaces extérieurs et bâtiments ; transports et mobilité ; habitat ; information et communication ; lien social et solidarité ; culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins.

En 2023, la Ville a obtenu sa labellisation officielle niveau Argent, une distinction qui récompense notamment la politique de gouvernance ciblée entre élus, partenaires et habitants en direction des aînés et le plan pluriannuel d'actions.

Conformément aux statuts de l'association, la Ville, en qualité de membre, est représentée au sein de l'association par un élu désigné par le Conseil Municipal et son suppléant.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, par 36 voix pour, au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

M. Laurent MICHON en qualité de représentant titulaire et Mme Sophie BLACHERE en qualité de représentante suppléante.

Sept conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 AVR. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.